

**Commission de réflexion et de réorganisation De l'Association Marocaine
des entraîneurs De Basket Ball (A.M.E.B)
1 Octobre 2007**

Procès Verbal 002 - 21h40

Etaient présents:

-AL UARIACHI NAOUFAL
-MALLE SENEGA
-DRISSI FOUAD
-HAOUARI DRISS

Membre Excusé:

HADANI REDOUANE

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu différentes missions
 - . HOUARI DRISS
 - . MALLE SENEGA
2. Divers

Le président de la commission a ouvert la réunion en donnant la parole à Driss Houari afin qu'il présente aux membres de la commission les résultats de ses différentes démarches auprès de Ben Omar Hichame dépositaire des archives de l'AMEB.

Prenant la parole a son tour, Houari a exposé aux membres de la commission les documents que Ben Omar H. lui à remis. Les archives sont composées des documents suivants :

deux PV de réunion ;
les courriers adressés aux partenaires ;
les fiches d'entraîneurs ;
le récépissé de la wilaya ;
lettre de tribunal de l'instance ;
le statut de l'AMEB.

Enfin, Houari Driss a informé les membres de la commission de la situation financière de l'association. Celle-ci n'a jamais bénéficiée de ressources financières. Toutes les dépenses relatives au dépôt de dossiers, sont effectuées sur les fonds propres de l'ancien président de l'association.

Suite aux différentes explications, les archives ont été confiées à Malle, rapporteur de la commission.

Mr Malle, exposé de son coté les démarches effectuées auprès des autorités préfectorales (service des associations) afin de s'acquérir sur l'existence légale de l'AMEB. C'est ainsi qu'il a informé les membres de la commission de l'existence légale et effective de l'AMEB. Par conséquent l'AMEB est habilitée a renouveler ses structures conformément aux règles en vigueur. Toutefois, plusieurs documents seront nécessaires pour le renouvellement du récépissé de reconnaissance auprès des autorités. Par ailleurs, Malle a informé les membres de la commission que plusieurs articles de notre statut (4-6-11-15-19-21-24-26), suivant les

remarques des autorités, doivent être précisés. Cette tâche a été confiée au rapporteur de la commission

Le Non, à la demande de l'autorité compétente, de l'association doit être traduit en français et en arabe.

Le président de la commission a félicité Mr Houari et Mr Malle de l'excellent travail effectué.

II. Divers

Le Président de la commission est chargé de prendre contact avec le président de la F.R.M.B.B afin d'obtenir une audience.

Mr Houari est chargé de vérifier l'état réel du compte bancaire de l'AMEB

La date du 24 (ou 25) Novembre serait retenue pour les assises de l'assemblée générale ordinaire de l'AMEB.

Mr Drissi est chargé de la saisie des PV1 et 2 afin que les entraîneurs soient informés de l'état d'avancement des travaux de la commission. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le rapporteur de la commission

Mr. Malle Sénégal